

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 48 (1922)  
**Heft:** 2

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ciales de perfectionnement et dans les écoles de commerce.

L'œuvre de M. Isler est divisée en onze chapitres : Chapitre I. Introduction à la science du droit. II. Notions générales sur les contrats. III. Des diverses espèces de contrats. IV. Les commerçants. V. Institutions particulières à la classe des commerçants. VI. Les sociétés commerciales. VII. Ce qui fait l'objet du commerce. Droits réels. VIII. Droits réels et d'une manière spéciale droits sur les articles commerciaux. IX. Effets de change et autres valeurs à ordre. X. Administration de la justice civile. XI. Poursuite pour dettes et faillite.

C'est M. le Dr Porret, ancien secrétaire au Tribunal fédéral à Lausanne, qui a été chargé de la traduction française. Il était, par ses traductions de divers commentaires du Code civil suisse et du Code des obligations revisé, parfaitement qualifié pour mener à bien la tâche dont il avait voulu se charger. Et en effet, il a su conserver à l'ouvrage la clarté et le sens pratique qui le caractérisent en ajoutant ça et là quelques indications nécessaires pour la Suisse romande.

**Les Métaux Précieux**, par Jean Voisin, ingénieur-chimiste. Préface de M. Hanriot, directeur des Essais à la Monnaie de Paris. 1 vol. grand in-8 de 264 pages avec 88 figures. Broché : 25 francs; relié souple : 35 francs (publié sous le patronage de l'Union des Industries Chimiques de France et de la Société de Chimie industrielle, à la Librairie J.-B. Bailliére et fils, rue Hautefeuille, Paris).

M. Voisin présente aujourd'hui au public un livre sur les métaux précieux envisagés tout à la fois au point de vue de leurs propriétés, de leurs applications industrielles et de leur rôle économique.

Ce livre arrive à son heure ; le bouleversement industriel et commercial que la guerre a laissé derrière elle a, pour une notable partie, son origine dans les fluctuations considérables qu'a subies la valeur des métaux précieux, considérés jusqu'ici comme les seuls signes monétaires stables.

Ceux-ci ont été forcément délaissés depuis la guerre par les pays dont le change était défavorable, qui leur ont substitué des monnaies purement fiduciaires.

Il était donc important de préciser quelle était l'origine de ces métaux, leurs moyens d'extraction et de purification, afin de connaître la capacité de production des divers pays.

Pour compléter cette étude, il fallait en outre définir leurs emplois actuels, puisque c'est de la balance entre leur production et leur utilisation que ressortent les variations de cours de ces matières.

M. Voisin y a joint une étude sommaire de leurs propriétés physiques et chimiques, de leurs méthodes d'essai, ainsi que des poinçons qui garantissent leurs titres et leur circulation commerciale.

Ce livre sera donc dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent du travail des métaux précieux ; ils y trouveront rassemblées les notions les plus importantes relatives à ces métaux, et éviteront ainsi la pénible recherche de documents épars dans les diverses publications scientifiques.

M. HANRIOT,  
Directeur des Essais à la Monnaie de Paris.

**Handbuch für Eisenbetonbau**, herausgegeben von Dr. F. Emperger. III. neubearbeitete Auflage. — Achter Band : Eisenbahn-, Berg- und Tunnelbau, Stadt- und Untergrundbahnen. — Verlag : W. Ernst & Sohn, Berlin. — Preis 468 Mk. für das Ausland.

Un volume de 562 pages avec 1197 illustrations. Titres des chapitres : — I. Eisenbahnschwellen, par R. Bastian, ingénieur en chef de la maison Ph. Holzmann, S. A., Francfort. — II. Leitungen par R. Bastian. — III. Sonstige Anwendungen des Eisenbetons im Eisenbahnwesen, par A. Kleinlogel, professeur

à Darmstadt. — IV. Bergbau und Hüttenwesen, par F. Kögler, professeur à Freiberg. — V. Tunnelbau, Tunnellüftungsanlagen, Schutzgalerien, par A. Nowak, professeur à Prague. — VI. Stadt- und Untergrundbahnen, par A. Nowak.

**Ein neuer Distanzmesser für topographische Aufnahmen.**  
Thèse présentée à l'Ecole polytechnique de Zurich par Max Zeller, ingénieur.

La stadia qui fait l'objet de cette étude rentre dans la catégorie des instruments sans mire soit des télémètres. La base est variable et la parallaxe constante. M. Zeller a réalisé son appareil en utilisant une lunette double à axes optiques parallèles, cette lunette pouvant être inclinée suivant la hauteur du point visé jusqu'à 20° par rapport à l'horizon. Deux prismes dits « prismes de base » permettent d'observer le terrain à lever en appliquant le « principe de coïncidence », dont Wild a déjà fait un emploi si heureux.

Le nouvel instrument ne peut être appliqué qu'avec le concours d'une alidade. Il est destiné à suppléer le photothéodolite dans les terrains à la fois inaccessibles au portemire et où le cliché photographique présente des lacunes ; c'est dire qu'au point de vue pratique son application sera forcément très restreinte.

A. A.

**Normes pour la construction.** Planches 1, 2, 3, 4. Menuiserie, établies par l'Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande.

Ces normes sont destinées à faciliter la construction d'habitations économiques en séries, en particulier de petites maisons familiales.

Les dimensions de la fenêtre sont calculées pour une hauteur d'étage minimale de 2 m. 40 (vide de plancher à plafond) avec un contre-cœur de 0,80 m. de hauteur.

Toutes les menuiseries sont prévues en sapin. Les sections et dimensions des bois sont établies en conséquence. La pièce d'appui et le renvoi d'eau des fenêtres seront en bois dur.

Le détail de la fenêtre extérieure indique le profil à « gueule-de-loup », celui de la fenêtre-double extérieure, le profil à « battue ». Ces deux profils peuvent être adoptés indifféremment pour l'une ou l'autre des fenêtres, les dimensions des bois étant identiques. La fenêtre-double intérieure est à battue.

Les normes ne fixent pas les profils des moulures qui peuvent être modifiés à volonté. Les normes prévoient partout l'assemblage dit à contre-profil, d'exécution rapide et économique. Il y aura lieu d'en tenir compte dans le choix des profils des moulures qui doivent se prêter à ce mode d'exécution.

Ces normes pour la menuiserie sont en vente au Secrétariat de la Section romande, rue du Lion d'Or 2, Lausanne. Les quatre planches (fenêtres, volets et porte intérieure) sur papier blanc, Fr. 4 ; sur papier calque, Fr. 1,20. Pour les envois par la poste, port en sus.

En préparation : Normes pour la fermente (fenêtres, volets et portes).

## CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

### Concours pour une Eglise catholique à Montana-Vermala.

Ouvert aux architectes établis dans le canton du Valais, aux architectes valaisans établis en Suisse et aux architectes que le Comité inviterait spécialement à y participer.

Terme : 31 mai 1922.

Récompenses : 2000 francs.

Renseignements et programme par M. le professeur Alf. Mudry, président du comité de construction de l'église, à Montana.

## A V I S

Le montant de l'abonnement au « Bulletin technique » sera pris en remboursement à fin courant. Nous prions nos fidèles abonnés de bien vouloir y faire bon accueil.